

LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE—LA MENTION DE DIEU
Question n° 2424—**M. Cossitt:**

Le ministre de la Justice a-t-il reçu des lettres et des instances au sujet du fait qu'il n'était aucunement question de Dieu dans la résolution constitutionnelle originale et, le cas échéant, a) combien, y compris le nombre de noms sur les pétitions, b) ces instances ont-elles eu pour effet de changer l'attitude du gouvernement à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Oui, d'un grand nombre de Canadiens et de députés de tous les partis de la Chambre.

- a) Jusqu'au 22 avril 1981, 8,033 pièces de correspondance. Nous n'avons tenu aucun compte du nombre de noms sur les pétitions.
- b) Oui. On se souviendra que la question de Dieu a été proposée dans «La Déclaration de principes en faveur d'une nouvelle constitution» par le premier ministre aux ministres provinciaux à la réunion du 9 juin 1980 et qui a été déposée à la Chambre des communes le 10 juin 1980.

MDN—LE CONTRAT ACCORDÉ À CAE ÉLECTRONIQUE LTÉE
Question n° 2472—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé à CAE Électronique Ltée un contrat de \$515,708 pour réparer et remettre en état le détecteur d'anomalies magnétiques du système d'avionique du CP-140 et, le cas échéant, depuis combien de temps le détecteur est-il en service?

2. A quels intervalles le ministère prévoit-il réparer et remettre le détecteur en état?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le ministère des Approvisionnements et Services, pour le compte du ministère de la Défense nationale, a passé avec CAE Électronique Ltée un contrat de \$515,707.50 pour la réparation et la remise en état de détecteurs d'anomalies magnétiques (DAM). On a commencé à se servir du premier détecteur en juin 1980.

2. En se basant sur l'expérience antérieure concernant le DAM, on prévoit que 74 sous-systèmes exigeront une maintenance au dépôt (aux installations de l'entrepreneur) pour la durée du contrat. Il n'est cependant pas possible, pour le moment, de répondre avec précision à cette question. Le DAM est installé dans tous les avions CP-140 et dans certains simulateurs servant à la formation; chaque système est composé de 28 sous-systèmes importants. Les appareils seront confiés à l'entrepreneur pour réparation et/ou remise en état, au fur et à mesure des besoins, selon les conditions du contrat. Le gouvernement ne paiera que le travail effectivement exécuté. Certaines dispositions du contrat prévoient des avances pour payer les mises au point que l'entrepreneur doit apporter à ses installations; elles prévoient également une allocation de \$307,400 pour que CAE achète les types de pièces servant exclusivement à la maintenance au dépôt et non incluses dans le système d'approvisionnement des Forces canadiennes. Les achats de pièces de rechange pour la maintenance au dépôt doivent porter sur un certain nombre d'années.

LE CONTRAT ACCORDÉ À IAN MARTIN ASSOCIATES
Question n° 2555—**M. Stewart:**

Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Communications ont-ils acheté pour \$277,900 d'équipement de communications et de services techniques de Ian Martin Associates d'Ottawa et, le cas échéant, quels équipement et services techniques ont été assurés?

Questions au Feuilleton

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte du ministère des Communications a acheté des services techniques évalués à \$277,900 de Ian Martin Associates, Ottawa. Les services d'individus furent fournis sous neuf contrats séparés. Aucun équipement ne fut acheté.

Les services fournis impliquaient l'opération et l'entretien du David Florida Laboratory à Shirley's Bay pour le compte du ministère des Communications. C'est la politique du gouvernement d'octroyer les marchés à l'industrie pour les exigences requises pour opérer cette facilité depuis son ouverture en 1974.

MDN—L'ACHAT DE VIS

Question n° 2557—**M. Stewart:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté pour \$58,790 de vis de la Rolls Royce Canada Inc. et, le cas échéant, combien et à quoi serviront-elles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Un contrat au montant de \$58,790 fut accordé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Rolls Royce Canada Inc. pour l'acquisition de 15 items de différents types de vis. La quantité totale commandée était de 11,700. Les vis serviront de pièces de rechange à vie pour l'entretien des moteurs NENE 10 fabriqués par Rolls Royce et installés dans l'avion d'entraînement T33.

[Traduction]

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, madame le Président. Comme je l'ai déjà fait à diverses reprises j'aimerais appeler l'attention du secrétaire parlementaire sur ces questions qui attendent leur réponse depuis longtemps. La dernière fois que j'en ai parlé, il a promis de s'en occuper et de voir s'il ne pourrait pas accélérer les choses.

La première question est la n° 30, qui demande le nombre des membres de la Commission canadienne des transports et de leurs épouses qui ont des laissez-passer d'Air Canada. Cette question est au *Feuilleton* depuis environ deux ans. Il me semble qu'elle appelle une réponse relativement simple. En n'y répondant pas, on nous force évidemment à nous demander ce qu'il peut bien y avoir à cacher.

La question n° 136 est très simple. Les services d'Air Canada m'ont assuré que la réponse a été préparée il y a quatre mois. Je ne sais pas ce qui en est advenu. C'est une question très simple: elle demande à quelle date le parti libéral a payé à Air Canada la location du DC8 qu'il a loué pendant la campagne en vue de l'élection du 22 mai 1979, et ajoute que la facture n'avait pas encore été payée lorsque s'est ouverte la campagne en vue des élections de 1980. Quand la facture a-t-elle été payée et quel en était le montant? A ce qu'il semble, il y avait controverse entre le parti libéral et Air Canada, société de la Couronne. Voilà plus d'un an que la réponse tarde.

Enfin, la question n° 121 demande le nombre et le nom des candidats et députés libéraux défaits qui ont été nommés par le gouvernement à divers postes de sociétés de la Couronne, de commissions, et caetera. Cela aussi devrait être assez facile. Nous avons entendu tout à l'heure un député d'en face s'enorgueillir de ce qu'un de nos anciens collègues, Ralph Goodale, ait mis un pied dans la tombe en devenant chef du parti libéral de la Saskatchewan. Je dirais que si les libéraux sont si fiers de